Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
26/03/2015	26/03/2015	F093 15 A0070

1. Intitulé du projet

Réalisation du quartier de la créativité et de la connaissance et d'une voie de desserte sur le site de l'ancien Hôpital de Chalucet

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Communauté d'Agglomération Toulon Provence Mediterranée

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Monsieur Hubert FALCO

RCS / SIRET : 2 4 8 3 0 0 5 4 3 0 0 2 1 7

Forme juridique : EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
	Réalisation de 4 permis de construire pour:
38°	-une médiathèque pour 980 usagers (env 5200 m2 SP)
36°	-une école supérieure de commerce KEDGE BS (env 5800 m2 SP)
36°	-une école supérieure d'art et de design et un incubateur pépinière numérique (env 6400 m2 SP)
36°	-230 logements (env 16500 m2 SP)
6°d	-réalisation d'une voie de desserte interne (env 130 m de long)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

1.LA MEDIATHEQUE (réalisée par la ville de Toulon),véritable support de la lecture publique intégrera les nouvelles pratiques et les nouvelles technologies. L'équipement est pensé comme un outil attractif au service d'un territoire élargi. La mise en valeur patrimoniale du Pavillon d'Accueil ainsi que de la Chapelle et son aile attenante, offriront l'opportunité de créer des espaces dédiés à l'animation et conçus comme des relais vers d'autres activités culturelles de la Ville et de l'Agglomération.

2.L'ESAD(réalisée par TPM),école supérieure d'art et de design, incluant des formations sur le récit/la fiction/ l'image, les nouvelles technologies et le design (Surface:5 200m² SP pour 200 étudiants)et L'INCUBATEUR/PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES NUMÉRIQUES(réalisée par TPM), permettra la dernière génération de co-working pour renforcer l'énergie créative des nombreux acteurs.(Surface:1200m²SP)

3.L'ECOLE DE COMMERCE: KEDGE BS,(réalisée par la CCIV)école supérieure internationale de commerce, de management et de design, KEDGE Business School, pour favoriser l'esprit d'entreprenariat au coeur de la cité. (Surface:5800m²SP)

4.LOGEMENTS (réalisée par un opérateur)(Surface:16500m²SP): 230 logements

5. Une voie de desserte interne de la rue Rajeot de la Touche vers la rue Chalucet de 130 m

6. Re qualification du jardin Alexandre 1er

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

La Ville de TOULON et la communauté d'agglomération TPM ont initié un projet de reconversion novateur et porteur de développement en plein centre-ville de Toulon, sur l'ancien site de l'hôpital Chalucet, une véritable opération de rénovation urbaine s'organisant autour du « quartier de la créativité et de la connaissance».
De cette friche hospitalière de 14 700m2, remarquablement bien située en plein coeur de ville, à 100 m de la gare multimodale, Toulon et son Agglomération projettent la réalisation d'un nouveau quartier porteur de développement de l'économie de la connaissance et des sciences de la créativité.
Ce nouveau quartier sera emblématique pour son attractivité à l'échelle métropolitaine avec un programme de Médiathèque tournée vers le numérique et accueillant l'antenne scientifique de la Bibliothèque Départementale de Prêt, couplé au programme de l'Ecole Supérieure d'Art et de design,et à celui de Kedge Business School, et de la pépinière d'entreprises numériques.
Il s'agit de faire la ville autrement en créant dans un lieu de vie, en coeur d'Agglomération, les conditions de production et de partage de connaissance pérennes. Innovation, entreprenariat, recherche, monde universitaire, acteurs culturels et résidents s'inscriront dans ce vivre ensemble, dans ce lieu d'échange pour créer une dynamique partenariale et urbaine.
Cette nouvelle organisation spatiale doit permettre au citoyen de pouvoir se projeter dans l'avenir de son quartier, de sa ville, de son agglomération grâce à la fabrication d'un lieu de partage de connaissance et de créativité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les équipements publics seront réalisés dans le même temps à partir du 1er trimestre 2017 pour une livraison au second trimestre 2019, priorité étant donnée aux équipements d'enseignement afin d'assurer la rentrée des étudiants en septembre 2019.
Le chantier de réalisation des logements sera conduit de manière concomitante ainsi que la réalisation des espaces publics et de la voie de desserte interne.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement de la voie de desserte du quartier de la créativité et de la connaissance prévoit une chaussée de 6 voies de circulation élargie pour les mode doux et les réseaux d'éclairage public et d'assainissement des eaux pluviales de la voie créés.
Cette desserte à l'usage de seuls riverains desservira les parkings sous-terrains ainsi que les locaux de service et livraisons des équipements publics. Elle assurera également l'accès des véhicules de secours.
Cette voie sera à sens unique établi d'est en ouest.
Des cheminements piétons permettent par ailleurs une traversée nord-sud de l'îlot, jusqu'au jardin Alexandre Ier qui sera en partie aménagé pour le travail en extérieur des étudiants.
La conception bioclimatique vise la sobriété énergétique. La gestion des eaux pluviales privilégiera les solutions alternatives Le tri sélectif sera favorisé, à la source, dans les équipements comme dans les logements.
La mixité fonctionnelle est encadrée par une grande qualité apportée aux espaces partagés afin de garantir le "bien vivre ensemble".
Des liaisons sont favorisés entre les équipements pour susciter une dynamique, une synergie ainsi que l'optimisation des charges de fonctionnement.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Une déclaration de projet
Quatre permis de construire valant division primaire
Une AST pour le jardin Alexandre 1er

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4 Permis de construire valant division primaire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (autelle) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise de la Parcelle	14 700 m2
MEDIATHEQUE /980	5 200 m2SP
ESAD /INCUBATEURPEPINIERE NUMERIQUE	6 400 m2SP
KEDGE BS	5 800 m2SP
LOGEMENTS	1 500m2SP
LONGUEUR VOIE	130 m
LARGEUR VOIE	6.50 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Site de l'ancien Hôpital de Chalucet

Coordonnées géographiques[1] Long. 5 ° 55 ' 36 " 1 Lat. 43 ° 07 ' 41 " 6

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 5 ° 55 ' 39 " 1 Lat. 43 ° 07 ' 41 " 8

Point d'arrivée : Long. 5 ° 55 ' 30 " 6 Lat. 43 ° 07 ' 43 " 2

Communes *traversées*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Quartier de la créativité et de la connaissance
1.LA MEDIATHEQUE,
2.L'ESAD/INCUBATEUR/PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES NUMÉRIQUES,
3.L'ECOLE DE COMMERCE: KEDGE BS,
4.LOGEMENTS,
5. Une voie de desserte interne et l'aménagement d'espaces publics.

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'ancien hôpital de Chalucet occupait la totalité de la parcelle, de ce fait entièrement bâtie, moyennant une composition autour de deux cours intérieures et avec quelques espaces résiduels fragmentés au nord.
La surface bâtie de l'existant est de 11 923 m² sur une parcelle de 14 700 m².
De plus, les édifices inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (Chapelle et Pavillon d'Accueil) sont laissés à l'abandon.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** [X] **Non** [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune a approuvé son Plan Local d'Urbanisme avec évaluation environnementale le 27 juillet 2012.
Le projet « Chalucet », se situe en zone UBh du PLU, secteur dense du centre-ville.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [X] **Non** [ ]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	[ ]	[X]	
en zone de montagne ?	[ ]	[X]	
sur le territoire d'une commune littorale ?	[X]	[ ]	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	[ ]	[X]	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	[ ]	[X]	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☒	☐	PLU Toulon AVAP secteur Haute ville
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La ville de Toulon a un PPR approuvé et un PPRT prescrit le 1er mars 2013.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	La chapelle et le Pavillon d'Accueil sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, ils seront compris dans le permis de construire
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Dé-construction et valorisation des matériaux prévues
	est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?			
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Voie SNCF
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Mise en valeur du patrimoine historique (Chapelle, aile attenante, pavillon d'acceuil.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Modifications sur les activités humaine par valorisation d'une friche au coeur de ville.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La parcelle re-qualifiée est une ancienne friche urbaine sur laquelle une activité hospitalière occupait l'intégralité de la parcelle d'environ 15 000 m², parcelle qui est de ce fait entièrement bâtie moyennant une composition autour de deux cours intérieures et avec quelques espaces résiduels au nord.
Les bâtiments qui ne sont pas conservés seront dé-construits et une valorisation des matériaux (vielle pierre....) sera mis en oeuvre.
Les secteurs d'activité des nouveaux bâtiments ne sont pas générateurs de nuisances ou de pollution, le jardin Alexandre 1er est restauré, garantissant la bio-diversité. Il deviendra une desserte "verte" pour le quartier de la créativité et de la connaissance.
Les bâtiments inscrits sont conservés et réhabilités sous contrôle de l'architecte des bâtiments de France et serviront d'espace partagés pour les usagés des équipements publics en optimisant la gestion des flux. Ainsi l'inscription du projet se fait harmonieusement sur la parcelle, évitant toute nuisance, avec au contraire une valorisation paysagère et patrimoniale du site.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan cadastral CP210 Plan cadastral CP213-214 Plan localisation 1:2500 Notice descriptive du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à TOULON le
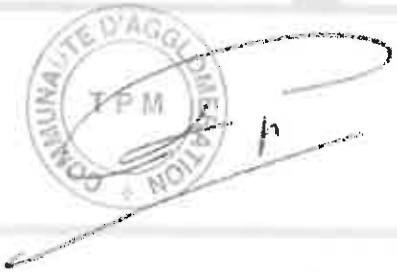
Signature